

# LES PLACES D'HÉBERGEMENT, DE LOGEMENT ADAPTÉ ET D'INTERMÉDIATION LOCATIVE

Écart de ratio par rapport à la moyenne régionale  
(13,9 places pour 1 000 habitants)

**Supérieur à la moyenne**

- plus de 10 places
- de 5 à 10 places
- de 2 à 5 places

**Égalité**

- de - 2 à + 2 places

**Inférieur à la moyenne**

- de 2 à 5 places
- de 5 à 10 places
- plus de 10 places

Limite EPT

Sources : DRIHL IDF - Fichier FINISS au 31/12/2016,  
Enquête places en diffus au 31/12/2016,  
Enquête Localisation nuitées hôtelières 11/2016  
(nuit du 29 au 30 Novembre 2016) hors migrants,  
Solibail : DRIHL IDF / SALPE 31/12/2016,  
Louez Solidaire : Mairie de Paris 31/12/2016,  
Recensement de la Population (Insee) - 2014,  
traitement Apur

